



République Française
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 19
Représentés : 8
Absents : 2

Le Vendredi 17 Mars 2017, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Eric FOURNIER, Maire**

Etaient présents

M. Eric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Jean-Louis VERDIER, Mme Sylvie CEFALI, M. Christian DUCROZ, Mme Jacqueline FATTIER, Mme Elisabeth CHAYS, M. Jean-Michel COUVERT, M. Michel PAYOT, M. Yvonick PLAUD, M. Pierre SLEMETT, Christiane CLEAVER, M. Claude JACOT, Mme Marie Noëlle FLEURY, Mme Elodie BAVUZ, M. Christophe DE LAAGE, Mme Françoise DEVOUASSOUX, Mme Isabelle MATILLAT, Patrick DEVOUASSOUX

Absent(e)s représenté(e)s

M. Bernard OLLIER donne pouvoir à M. Michel PAYOT, Mme Fabienne BOZON-RAVANEL donne pouvoir à Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Jean-Claude BURNET donne pouvoir à Mme Elisabeth CHAYS, M. Daniel FREYMANN donne pouvoir à M. Eric FOURNIER, Mme Michèle RABBIOSI donne pouvoir à Patrick DEVOUASSOUX, Mme Marion BONNET donne pouvoir à M. Pierre SLEMETT, Mme Alexandra CART donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, Mme Flore MARCHISIO donne pouvoir à Mme Isabelle MATILLAT

Absent(e)s excusé(e)s

M. Gaspard VALETTE-MOREL, Mme Alexandra SEIMBILLE

Secrétaire de séance : Mme Élodie BAVUZ

Communications du Maire

Monsieur le Maire fait part des communications.

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Christian Couttet, ancien maire, décédé le 18 Février 2017.

Monsieur Jean-Michel Couvert et Monsieur Éric Fournier rendent hommage à Monsieur Couttet, homme ouvert en exposant certaines des réalisations qu'il avait initiées, notamment le développement des remontées mécaniques avec l'ouverture des Grands Montets, les rénovations du Majestic et de la salle Michel Croz, la création du golf, ainsi que l'arrêt du développement de Chamonix Sud. Il continuait à s'intéresser à la vallée, avec un regard, des idées et des conseils. Il gardait des préoccupations quant à l'urbanisme.

Monsieur Éric Fournier remercie Madame Béatrice Ravanel, fille de Jean Ravanel, qui cette semaine a fait don d'archives et documents appartenant à son père.

Monsieur le Maire évoque le dispositif lié à la qualité de l'air, le passage de la prime à 2 000 € pour les renouvellements des cheminées. Des dispositifs complémentaires seront créés par le Conseil Départemental, à mettre en œuvre de façon conjointe. Certains concerneront les véhicules utilitaires ; la création d'un fonds air-industrie, ou une aide complémentaire pour les artisans, avec l'aide à la mise en place de dispositifs moins polluants. Des travaux sont en cours entre les services des trois collectivités communauté de communes, région et département, avec pour objectif d'avoir plus d'efficacité.

Madame Sylvie Céfali évoque la signature à Turin du projet E-Alps qui permettra une belle avancée sur la qualité des musées. 2,5 millions d'euros seront répartis entre les musées de Turin et de Chamonix. L'Europe accorde 80 % des subventions. Tout ne sera pas financé mais une belle partie sera réalisée. On aura un atout supplémentaire pour la qualité des musées.

Madame Élisabeth Chays donne lecture de l'avancée du dossier cinéma et de la délibération du conseil communautaire lançant la procédure d'appel à candidatures. Un multiplexe sera créé d'ici à 2019, au sein des voûtes de la Cité Scolaire. Il est rappelé que la collectivité soutient le cinéma depuis 2009. Après la réalisation d'une étude, il ressort qu'il faut un minimum de 4 salles. Avec la décision du propriétaire des murs de l'actuel cinéma de ne pas reconduire le bail, la collectivité a confirmé son intérêt pour un projet, déjà concrétisé par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt, ayant permis d'examiner deux candidatures. Un appel d'offres sera prochainement lancé, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur le transfert des voûtes, dès leur désaffectation. Elles seront mises à disposition en l'état brut, vidées et désamiantées. Un cahier des charges est en cours de rédaction.

Monsieur Éric Fournier se réjouit qu'existe une solution après plusieurs années de recherches pour préserver le cinéma à Chamonix. Une délibération sera soumise au conseil municipal lorsqu'il conviendra de transférer les coupoles à la communauté de communes.

Madame Élodie Bavuz se prononce favorablement et soutient l'initiative.

Monsieur Michel Payot informe le conseil municipal de la présence pour test d'un bus à énergie électrique pour évaluer ses capacités. Monsieur Eric Fournier s'est félicité et cite aussi le projet de biogaz.

Monsieur Éric Fournier cite la réforme de l'établissement des cartes d'identités à compter du 21 mars, Chamonix étant l'une des communes d'accueil.

Monsieur Éric Fournier rappelle l'accueil depuis quelques semaines d'une famille syrienne, qui se passe dans de bonnes conditions, les enfants sont scolarisés.

Madame Aurore Termoz rappelle l'inauguration du bureau de poste de Pèlerins le 21 mars, projet qui redynamisera le secteur commercial, avec un commerçant actif et important sur le secteur.

Monsieur Éric Fournier rappelle l'organisation des états généraux de l'air à l'initiative de l'association ARSMB le 24 mars, Chamonix sera représentée.

Le 24 mars se déroulera la signature de la charte zéro phyto.

A partir du 27 mars, une opération de curage se déroulera dans l'Arve, avec un cubage important. Une information importante sera faite. 2017 est la première année de la Gémapi, avec une mutualisation des programmes. Cette action permet de tripler l'aide obtenue pour la réalisation des travaux sur la commune. Monsieur Michel Payot confirme en indiquant que plus de 6 millions d'euros de travaux seront réalisés dans les quatre prochaines années, sur le Torrent de la Griaz, sur les Praz (important pour le téléphérique de la Flégère), Blaitière pour protéger le Lyret et le Fouilly, le Grépon. Monsieur Éric Fournier précise qu'un euro investi correspond à trois euros de programme.

La liaison ferroviaire sera remplacée au printemps par des bus, entre avril et juin, le temps de remplacer la signalisation par celle « M2 » qui permettra d'accroître de 30 % la fréquence des trains. Sur le secteur, il existera deux trains par heure dans les deux sens.

Monsieur Éric Fournier, Madame Marie-Noëlle Fleury et Monsieur Yvonick Plaud évoquent la situation du club de hockey, après la fin de saison. Malgré la fusion, les résultats sportifs n'ont pas été présents et la formation Chamonix-Morzine est reléguée, sauf à la faveur de modifications d'ordre administratif. L'information sera donnée fin avril. Des discussions sont en cours. Sur le plan financier, la collectivité verse 270 000 euros à la société. Une année en division 1 coûte 800 000 euros contre 1,4 million en Magnus.

Monsieur Éric Fournier précise que le débat porte sur la formation, les jeunes. La forme juridique de société n'a pas donné les résultats qui étaient attendus, alors que le format associatif avait donné satisfaction. Des discussions auront lieu pour l'avenir en prenant le temps qu'il convient. Un débat en conseil communautaire aura lieu.

Monsieur Éric Fournier évoque le projet de la télécabine du Tour. Une plaquette de communication a été distribuée à la population. La télécabine du Tour est dans un état de fatigue avancée. Le maintien de la qualité des installations est l'une des raisons pour lesquelles la convention « remontées mécaniques » a été résiliée avec anticipation. La volonté pour le Tour est de créer un nouvel équipement avec à l'esprit l'environnement, la qualité de vie, l'attrait touristique. Il faut avancer assez vite pour éviter des problèmes de maintenance. Il existe une autre contrainte de propriété foncière. Les aménagements du haut, en site classé, et du bas, au sein du village, doivent être réfléchis. Des études approfondies par des organismes spécialisés ont été réalisées. Les avis de la DREAL, de l'architecte des bâtiments de France ont été sollicités. Une information sera donnée prochainement sous forme de permanence en mairie, par un technicien compétent et parfaitement au fait du dossier. Pour ceux qui souhaitent s'impliquer, l'information sera complétée, avec les données de stationnement et transport notamment. Il faut une intervention forte sur ce point, il faut un projet global, des solutions innovantes.

Monsieur Patrick Devouassoux confirme les propos de Monsieur le Maire, la plaquette permettra à chacun d'avoir une information fiable pour juger les efforts faits. Il faut une vision à 40 ans et pas seulement de court terme. On veut apporter un plus pour l'accueil des touristes, pour mettre en valeur le village, avec un garage à cabines mieux intégré. L'espace de stationnement des cabines ne doit pas impacter le visuel du village ou des alpages de Charamillon. Il est fait référence aux efforts de la Compagnie du Mont-Blanc qui s'investit dans ce programme. Il souligne l'intérêt pour les commerces de voir s'éloigner les bus et les voitures des terrasses et souhaite que les personnes compréhensives puissent faire avancer ce dossier.

Monsieur Christian Ducroz regrette la forme que prennent les pétitions et estime que le combat mené n'est peut-être pas seulement celui de la télécabine.

Madame Françoise Devouassoux estime qu'il convient de ne pas mépriser les signataires de pétitions.

Monsieur Eric Fournier confirme que certains signataires ont été appelés à signer dans un bar, sans connaître le dossier, ni le contexte ni les enjeux.

Monsieur Christophe De Laage reconnaît qu'il ne connaît pas bien le dossier, mais celui-ci est révélateur. Sur un projet important, il est normal d'en parler, de recevoir plaintes et pétitions. Le parking du Tour est un problème, il dénature un peu le village, il est important d'intégrer à la réflexion les commerçants et les habitants qui vivent au village du Tour, au-delà des intérêts de la commune et des utilisateurs. Il pense que la télécabine est vieillissante, l'équipement actuel est démesuré par rapport au village, il convient de revoir le système dans un contexte d'environnement. Il s'agit d'un site classé, on a des problèmes de canalisations d'eau, d'avalanches, il constate normal de rencontrer un mécontentement quand est abordé un sujet aussi important pour les personnes vivant sur place. Il convient de réfléchir à la communication faite autour des projets, on doit s'améliorer.

Monsieur Éric Fournier rappelle qu'a eu lieu une réunion publique, qu'une séance du conseil privé s'est déroulée le 18 Janvier 2017, sans la présence de la plupart des élus de la minorité. Il ne peut être dit que vous n'êtes pas au courant. Quand une séance plénière du Conseil s'est déroulée, on ne peut pas dire qu'on n'est pas au courant.

Monsieur Christophe De Laage confirme qu'il faut informer avant le dépôt du permis de construire, et pas seulement après. Il prend exemple de la télécabine de Plan Joran, dont la communication s'est faite tard. Il est trop tard de communiquer quand les études sont déjà poussées et qu'il n'y a plus qu'à déposer le permis, que tout est figé. Loin est l'idée de ne pas avoir été informé.

Monsieur Eric Fournier rappelle que l'on est dans une phase amont, loin du permis, pour entraîner une concertation.

Monsieur Michel Payot rappelle qu'on est loin du permis de construire, seulement au stade des études de faisabilité pour regarder si le projet est réaliste.

Un vrai travail de fond en amont a été mené sur les projets d'ensemble, des enjeux de territoire, d'aménagement, d'accueil pour la clientèle, la qualité de vie des habitants. On a eu cette réflexion avant de connaître la capacité de la télécabine à créer ou d'envisager juste son remplacement. Avec une fréquence en très forte hausse depuis la création, il ne faut pas forcément réfléchir à la substitution pure et simple, on doit réfléchir pour l'avenir, à l'ensemble du site.

Monsieur Yvonick Plaud cite la réunion de concertation organisée en février 2016, qu'il est impossible de prétendre en mars 2017 ne pas être informé et ne pas connaître le dossier.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 Janvier 2017

Madame Isabelle Matillat indique qu'elle a parlé de localisation des serres et pas de délocalisation, ce qui est différent.

Rectification est mentionnée au présent compte rendu.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RENOVATION ENERGETIQUE

Subvention cantonale FDDT – Toiture école maternelle du centre.

Madame Élodie Bavuz donne lecture de la délibération. L'école date des années 50, rénovée en 1997, il convient de se mettre en conformité avec la RT 2012, une meilleure performance énergétique en reprenant la toiture. Il est demandé une subvention de 50 000 € au CD de Haute-Savoie, pour un montant de travaux de 120 000 € HT.

Madame Aurore Termoz souligne la coordination des différents acteurs en matière de transition énergétique. Pour le CD 74, 2,5 M€ sont inscrits cette année au budget du conseil départemental 74 a apporté cette année.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION FINANCIERE

Vote des attributions de compensation (AC) dont la participation aux services communs

Monsieur Yvonick Plaud donne lecture du projet de délibération.
Le conseil communautaire du 14 mars a déjà délibéré.

Lorsqu'une compétence est transférée, la commune transfère des recettes. La CLECT calcule, selon des modalités définies, le montant de ces attributions. La création des 6 services communs a généré des calculs en fonction des services utilisés par chaque commune. Monsieur Yvonick Plaud donne lecture des nouveaux montants de chaque commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Acte de vente Centre Jean Franco – Avenant n°1

Monsieur Yvonick Plaud présente l'historique du sujet, et donne lecture du projet de délibération. Il rappelle l'ensemble des constructions réalisées en cours, le caractère éducatif et social de l'ensemble. Il regrette que les lits de l'HEPAD ne soient que très faiblement comptés comme logement sociaux. L'État, compte tenu de la création de la surface et de la densité réalisée réclame non pas une pénalité mais un complément de prix. Monsieur Patrick Devouassoux considère scandaleux que l'État reproche les m² construits, alors qu'il s'agit que de projets sociaux publics. Quand l'État se comporte comme cela, il considère la commune comme les spéculateurs.

Madame Aurore Termoz rappelle aussi que la commune s'est engagée sur la réalisation de logement à l'ex MAPA, ce qui démontre que la commune n'est pas spéculateur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Absentions : Mesdames Isabelle Matillat, Flore Marchisio et Monsieur Christophe De Laage.

MARCHE PUBLIC

Fourniture de carburants à la pompe - Groupement de commandes

Madame Elodie Bavuz donne lecture de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION DE SERVICE PUBLICS

Chalet buvette de la cascade du Dard – Avenant au contrat

Monsieur Yvonick Plaud lit et commente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Chalet buvette de la cascade du Dard – Principe et lancement de la procédure d'attribution du contrat de délégation de service public

Monsieur Yvonick Plaud donne lecture du projet de délibération, et en commente les termes. Il énonce les modifications par rapport à la délégation actuelle : les conditions d'exploitation, la hausse des montants de la redevance, passant de moins de 100 € à 1 000 €, se basant sur le Cerro, chiffre d'affaire comparable, ainsi qu'un droit d'entrée de 4 070 €. Il est prévu une délibération en octobre 2017 pour le choix du partenaire, pour ouverture en été 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

Projet de rénovation de la chapelle Sainte Théodule des Tines – Approbation du dossier de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine

Monsieur Jean-Michel Couvert donne lecture du projet de délibération et le commente. Il rappelle les tranches des travaux prévus, avec la préparation qui s'achèverait pour le 16 août 2017, jour de la saint Théodule. Certains travaux ont été déjà réalisés.

Monsieur Eric Fournier rappelle l'intérêt de la Fondation du Patrimoine et informe qu'une rencontre avec les représentants aura lieu ce prochain lundi. La commune a souvent été associée à cette Fondation, une élue chamoniarde ayant même été un temps déléguée départementale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCE HUMAINES

Ajustement du tableau des effectifs et des emplois budgétaires

Madame Aurore Termoz lit et commente la délibération. Elle précise que cela n'impacte pas le budget, s'agissant d'agent exerçant leur fonction en heures complémentaires.

Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet – Catégorie C

Madame Aurore TERMOZ lit et commente la délibération et précise que ce sujet a déjà été évoqué lors du vote du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION DU DOMAINE

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU SOUTERRAIN DE GAZ - ROUTE DES PRAZ

Monsieur Christian DUCROZ lit et commente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN - CHEMIN DE LA GLACIERE

Monsieur Christian DUCROZ lit et commente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN - CHEMIN DE LA TANNERIE, CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN - CHEMIN DES GAUDENAYS

Monsieur Christian DUCROZ lit et commente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE B N° 3558 AU PROFIT DE LAPARCELLE APPARTENANT A LA SCI BFTG

Monsieur Christian DUCROZ lit et commente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CESSION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A MADAME SOPHIE REVEL AU PROFIT DE LA COMMUNE – COULEE TORRENTIELLE DU NANT-FAVRE

Monsieur Christian DUCROZ lit et commente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

REGULARISATION DE L'EMPRISE DU CHEMIN DU SAPI AU DROIT DE L'HOTEL LE MORGANE

Monsieur Christian DUCROZ lit et commente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

REGULARISATION FONCIERE A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE AM REALISATIONS – HOTEL LES AIGLONS

Monsieur Christian DUCROZ lit et commente la délibération. Il précise qu'il s'agit de beaucoup de travail et remercie le service foncier.

Madame Isabelle MATILLAT s'interroge sur le prix et la constructibilité.

Monsieur Christian DUCROZ confirme que demande a été faite auprès des services fiscaux pour réactualiser le prix. Les terrains ne sont pas constructibles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RESILIATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE DE PISTE DE SKI SUR LA PROPRIETE OHAYON - LIEU-DIT "LA COTE"

Monsieur Christian DUCROZ lit et commente la délibération.

Monsieur Jean-Michel COUVERT précise qu'il avait évoqué un prix pour supprimer cette servitude.

Le Conseil Municipal sursoit à cette délibération.

PROPOSITION DE CESSION DE PARCELLES PAR MONSIEUR CHRISTIAN DUCROZ - LIEU-DIT "LE NANT"

Monsieur Christian DUCROZ quitte la séance du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Michel COUVERT donne lecture du projet de délibération. M. Eric FOURNIER précise que c'est à la demande de la commune qu'il y a eu volonté d'acquérir ce terrain.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES SIGNATURES DE BAUX ET CONVENTIONS

M. Patrick DEVOUASSOUX informe le Conseil Municipal des signatures de baux et conventions.

QUESTIONS DIVERSES

Mesdames Françoise DEVOUASSOUX et Isabelle MATILLAT informent le Conseil Municipal de leurs démissions, et donnent lecture d'une déclaration :

« Nous vous présentons ce soir, Isabelle MATILLAT et moi-même, notre démission en tant que membre du Conseil Municipal, et ce à compter de ce jour.

Cette démission est le fruit d'une longue réflexion prise en accord avec notre groupe « Ensemble, vivons Chamonix ». Elle a pour objectif de permettre à deux autres membres de notre liste de siéger au sein du Conseil Municipal afin d'en connaître le fonctionnement et les rouages, et d'acquérir ainsi l'expérience nécessaire à une implication durable dans la vie politique locale.

Nous tenons à préciser à nos collègues du Conseil Municipal, ainsi qu'à tous les électeurs, que notre départ n'est pas une démission par négligence ou désintérêt de la vie publique. Bien au contraire, c'est dans un esprit démocratique que nous avons pris cette décision relativement inédite et innovante initiée par le départ de Xavier Chappaz et Georges Unia. C'est par cet acte citoyen que notre équipe « Ensemble vivons Chamonix » souhaite permettre l'entrée de nos deux nouveaux membres au Conseil Municipal avec leurs idées, leur enthousiasme, leur volonté de participer à la vie de la cité.

Nous leur passons le flambeau et sommes certaines qu'ils disposent à la fois de la capacité et de la motivation nécessaires pour représenter la population chamoniarde. Ils continueront à être les porte-paroles « d'Ensemble vivons Chamonix » et nous serons, bien sûr, à leurs côtés pour les épauler.

Nous pensons que le fait de renouveler les membres du Conseil Municipal apporte une dynamique et enrichit le débat avec de nouvelles perspectives.

Pour ma part, et après presque trois mandats effectués en qualité de conseillère municipale, puis de première adjoint au Maire, je voudrais dire en toute modestie, ma satisfaction d'avoir apporté ma contribution aux idées et projets soutenus et défendus depuis 1995, idées et projets ayant amélioré le cadre de vie et le bien être des chamoniards et chamoniards.

Au sein de l'actuelle équipe du Conseil Municipal, j'ai parfois déploré le manque de considération d'écoute et d'attention envers les membres de l'équipe minoritaire.

Nous tenons à remercier, par contre, les élus qui se reconnaîtront, de nous avoir accordé leur estime, leur sympathie, et le plaisir partagé de travailler ensemble.

Merci de votre attention ».

Madame Isabelle MATILLAT précise qu'elle a eu beaucoup de satisfaction au sein du Conseil et qu'elle souhaite à ses successeurs d'avoir autant d'intérêt.

M. Eric FOURNIER fera les démarches nécessaires pour que les suivants sur la liste puissent être accueillis lors des prochaines séances.

M. Michel PAYOT remercie Isabelle MATILLAT de sa collaboration au sein de la commission mobilité, qu'il regrettera sa présence, et espère que les suivants auront le même intérêt.

Madame Jacqueline FATTIER confirme ces propos, ainsi que Sylvie CEFALI.

Madame Françoise DEVOUASSOUX remercie Sylvie CEFALI mais ajoute qu'elle regrette les horaires de réunion, souvent pas assez tardives pour des personnes ayant une profession.

M. Eric FOURNIER fait savoir que lorsqu'on s'engage dans la vie politique, il faut avoir à l'esprit que les réunions ne peuvent avoir lieu qu'à 18 heures. Les agents territoriaux ne peuvent être disponibles chaque soir, les services extérieurs ainsi que les partenaires également.

La séance est levée à 21 h.

Le Secrétaire de séance,

Elodie BAVUZ.